



Commission Sportive Nationale SAMBO
FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA
PRATIQUE DU SAMBO SPORTIF EN COMPETITION**

Tout pratiquant qui souscrit une licence doit signaler au médecin auquel il demande un certificat, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise, qu'il (qu'elle) pourrait présenter.

Je soussigné

Docteur en médecine générale ou spécialisé dans le sport CERTIFIE

Que le patient présent

Ne présente aucune contre-indication somatique ou psychologique à la pratique du
SAMBO SPORTIF en compétition

OBSERVATIONS EVENTUELLES

.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature du médecin (avec cachet médecin du sport et adresse) :